

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**Séance du 24/09/2022**

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

**Date de convocation : 16/09/2022**

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

**Quorum atteint**

**Présents (21) :**

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline PONS TERME
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL

- Pascale GRIPON
- Pascal PANTHENE
- Jean-Luc DELAGNES
- Serge PRIVAT

**Absents représentés (6) :**

- Marc OLIVIER : pouvoir à Karine TURLAIS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Patrick MOREAU : pouvoir à Norbert ISERN
- Julien SAVARD : pouvoir à Jean-Luc DELAGNES
- Jean-Pierre CAMBON : pouvoir à Serge PRIVAT
- Marion LIGIER : pouvoir à Pascal PANTHENE

**Absent (2) :**

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Anne GACHON

Secrétaire de séance : Olivier DELMAS

### **DELIBERATION N°D2022-64 – CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ARTICLE L.332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il précise qu'il est nécessaire de prévoir un poste d'agent d'animation pour renforcer l'équipe d'encadrement ainsi qu'un poste d'agent technique pour renforcer l'équipe des services techniques sur les missions d'entretien des espaces verts, nettoyage des lieux publics et manutention lors des festivités. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

- un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation, à temps complet,
- un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique, temps complet.

Et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois.

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser Monsieur le Maire de créer un emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint d'animation pour renforcer l'équipe d'encadrement du service Enfance Jeunesse ainsi qu'un emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique pour renforcer l'équipe des services techniques, et de recruter 1 agent contractuel sur le grade d'adjoint d'animation relevant de

la catégorie C et 1 agent contractuel sur le grade d'adjoint technique r effectuer ces missions pour une durée déterminée de 12 mois sur une période de dix-huit mois.

- de charger Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



**William ARS**

